



Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

[mairie@mortefontaine-oise.fr](mailto:mairie@mortefontaine-oise.fr)

Extrait du registre des délibérations  
Du conseil municipal

Nombre de membres		12	
Présents		8	
En exercice		12	
Qui ont pris part à la délibération		8	
Date de convocation du conseil municipal		10 décembre 2023	
Secrétaire de séance		François Pinson	
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		x	
Patrice Duval		X	Marie Odile van Oudheusden
Laurent Huet		x	
Evelyne Laffargue Moreno		x	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

**Délibération n° 98-2023**

**Objet : Liquidation du syndicat mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles ses articles L.5210- 1-1, L.5211-25-1 et L.5211-26 ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral modifié du 16 Juin 1980 portant création du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement ;

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 23/11/2023 demandant la dissolution du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement ;

**Vu** les annexes 1 et 2 jointes à la délibération du comité syndical en date du 23/11/2023 faisant une proposition de clef de répartition de l'actif et du passif,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour chacune des communes de se prononcer sur la décision de dissoudre le syndicat,

**Considérant** qu'il incombe aux communes membres de déterminer la clef de répartition de l'actif et du passif ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dissolution du syndicat ;
- **DÉCIDE** de retenir la clef de répartition précisée en annexe 1 et 2 de la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement en date du 23/11/2023

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jacques FABRE